



Régularisation Charges de copro

Par **Mat Tyne**, le **23/11/2021** à **18:48**

Bonjour,

Mon locataire vient de déménager fin octobre et la provision pour charges était insuffisante par rapport au décompte des charges de Copro qui va sur une période du 01/04/2020 au 31/03/2021. Comment est-ce que je peux calculer la régularisation de ces charges en sachant qu'elles ont augmenté sur cette période de 6,00 € par mois et que la révision du loyer se faisait en décembre ? Est-ce que je peux lui demander de régler la différence depuis avril 2020 à octobre 2021 ?

Par avance, je vous remercie pour votre aide.

Cordialement..

Par **Marck.ESP**, le **24/11/2021** à **08:38**

Bonjour

Le propriétaire d'un logement mis en location peut récupérer les charges et loyers impayés pendant 3 ans, y compris après le départ du locataire

Par **Mat Tyne**, le **24/11/2021** à **17:01**

Merci